

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 30 Juillet

## L'ADMINISTRATION

Si l'on se plaint souvent dans les villes, et non sans motif, des lenteurs et des tracasseries inutiles de l'administration, les habitants des campagnes, eux aussi, font depuis longtemps, je dirai volontiers depuis un siècle, l'expérience que la France est extrêmement mal administrée.

Les moindres affaires durent non pas seulement des semaines, mais des mois et parfois des années ; ce qui est fort dispendieux, car il ne faut pas oublier que le temps c'est de l'argent, *time is money*, comme disent nos voisins les anglais ; il arrive même quelque fois que les intéressés sont morts quand l'affaire obtient une solution. Je ne parle pas des dépenses exagérées de papier timbré et des paperasseries ; tout le monde sait combien il est onéreux d'avoir à faire à une administration, quelle qu'elle soit.

S'il s'agit, par exemple, du curage d'un cours d'eau, du réglément d'un barrage, de la construction d'un ponceau, d'un alignement sur une voie publique, sur une route départementale, etc., et de mille autres questions de cet ordre, on sait bien quand l'instance commence, mais on ne peut jamais savoir quand et comment elle aboutira, car on se heurte dans les bureaux des ingénieurs à des difficultés et à des lenteurs qui sont de nature à pousser à bout la patience la plus robuste.

Ce mal, et il est plus grave qu'on ne se l'imagine en haut lieu, tient à des causes multiples.

D'abord, dans les préfectures et les sous-préfectures, la question politique prime trop toutes les autres, et elle devient trop souvent la cause déterminante de la solution qui est donnée à une foule de questions qui n'ont absolument rien de commun avec la politique. Mais que voulez-vous ?

nos fonctionnaires sont ainsi faits que leur plus grand, leur unique souci, est de chercher par tous les moyens à obtenir de l'avancement.

Ensuite, il y a dans l'administration trop d'employés, trop de rouages et de paperasseries inutiles. On dirait vraiment que tous ces fonctionnaires, depuis les plus petits jusqu'aux plus grands, n'ont été créés et mis au monde que pour ennuyer et tracasser leurs concitoyens, dont cependant, en bonne logique, ils devraient être les très humbles serviteurs puisque ce sont les contribuables qui les paient.

Lorsqu'un campagnard est obligé d'aller trouver le préfet de son département pour obtenir la signature nécessaire pour la terminaison d'une affaire importante, on le fait attendre, on le renvoie d'un bureau à l'autre et l'on se préoccupe surtout de l'opinion politique qu'il peut avoir et de celle que professent ses parents et ses amis. Et cependant cela ne regarde ni le préfet, ni ses bureaux ; ils sont là pour rendre des services et non pour faire des enquêtes sur les opinions des gens qui sont obligés d'avoir à faire à eux.

Pour mettre un terme à ces abus, il faudrait que les préfets et les sous-préfets cessassent, une fois pour toutes, d'être des hommes politiques et qu'ils devinssent des administrateurs plus soucieux de la prospérité des départements et des arrondissements qui leur sont confiés, que de servir les intérêts politiques de tel ou tel parti et de tel ou tel candidat à la députation ou au Sénat. C'est à cette condition que la richesse du pays se développera et qu'elle prendra un nouvel essor. Mais hélas ! ces considérations touchent peu nos fonctionnaires et nos législateurs ! Les uns tiennent trop à leur avancement et les autres à leur place, pour qu'ils se préoccupent sérieusement de remédier à une situation dont ils bénéficient.

On a beaucoup crié depuis quelques années contre la centralisation. Le gouvernement a fait semblant de donner satisfac-

tion à l'opinion publique en rendant quelques décrets d'une prétendue décentralisation qui n'a eu d'autre résultat que de remettre entre les mains du préfet de chaque département la solution d'affaires qui étaient dévolues à différents ministères. Les préfets sont devenus omnipotents sur un certain nombre de questions, qui, malheureusement ne sont pas toujours résolues au mieux des intérêts des contribuables ; car, dans bien des cas, ils ne sont pas en mesure de les étudier à fond.

Cependant, il convient de leur rendre cette justice, qu'on rencontre parmi eux, — notamment dans le département du Lot, — des hommes de carrière, fiers et indépendants, soucieux de bien faire, cherchant à connaître par eux-mêmes et non par des rapports plus ou moins exacts, les besoins de chaque commune, ses droits, ses intérêts, à faire disparaître les injustices, sans trop se préoccuper des opinions de leurs administrés. Malheureusement, tous les préfets ne sont pas animés de pareils sentiments. Il y en a trop, parmi eux, qui s'en rapportent à leurs bureaux ou qui subissent la pression de personnages influents qui leur font commettre des impairs quand ce ne sont pas des injustices.

L'opinion, qui prévaut aujourd'hui dans la campagne, comme dans les villes, c'est que notre administration n'est plus en rapport avec nos mœurs, nos habitudes, nos besoins. Le temps et le progrès ont marché depuis l'époque où elle fut créée. Les services qu'elle nous rend nous coûtent beaucoup trop cher ; cela n'est pas contestable.

Aujourd'hui, que nous avons les chemins de fer et le télégraphe, on ne comprend pas que nos gouvernants s'entêtent à conserver une foule de rouages et d'emplois qui sont devenus complètement inutiles.

On parle de décentralisation. A mon avis, la meilleure décentralisation, c'est la simplification des services administratifs. Et puisque l'on reconnaît la nécessité de faire des économies pour équilibrer le budget et

alléger les charges publiques, c'est là qu'il faut aller les chercher.

Il y a trop d'emplois et d'employés !

Voilà ce que j'entends répéter tous les jours à la campagne et à la ville.

Je sais bien que l'on fait la sourde oreille dans les sphères gouvernementales, pour ne pas entendre ces réclamations qui montent du sein de la foule. Pourtant, il faudra bien que l'on finisse par les prendre au sérieux et leur donner satisfaction, si l'on ne veut pas que les masses populaires travailleuses, se détachent peu à peu d'un régime dont elles attendent inutilement, depuis longtemps, des réformes si souvent promises et toujours ajournées.

J. QUERCYTAÏN.

## Le dégrèvement de la terre

Il ne faut pas se dissimuler que la réforme des impôts directs, par l'adoption soit de l'impôt sur le revenu, soit de l'impôt sur les revenus, est rendue fort difficile tant par l'échec que ces deux systèmes ont subi devant la Chambre, que par l'opposition d'un grand nombre de citoyens.

Cette réforme ne pourrait-elle être essayée d'une autre manière ? M. Joseph Reinach et quelques-uns de ses collègues l'ont pensé, quand ils ont déposé le 12 juillet dernier un amendement supprimant le principal de l'impôt foncier sur les terrains non bâtis et établissant, par compensation, une surtaxe de l'alcool.

On annonce que plusieurs Conseils généraux vont se prononcer en faveur de ce remaniement fiscal et qu'une campagne s'organise pour le faire triompher.

Nous devons tout d'abord applaudir à cette initiative. Les auteurs de l'amendement ont repris, du reste, une idée chère à l'école libérale, à Léon Say et à Henri Germain, entre autres, qui proposaient en 1885 de supprimer l'impôt d'Etat sur la terre.

A une époque où l'émigration va toujours

— Un Français ! mon complice, un Français ! murmura Chopard, mon crime est plus grand encore que je ne fe croyais, je suis un monstre.

Se liguier avec un Français pour livrer des compatriotes, vendre des soldats, toucher le prix du sang, troquer la vie de centaines de braves pour satisfaire de basses rancunes, des haines injustifiées, déshonorer l'uniforme, salir nos glorieuses couleurs, Oh ? comble de l'infamie !

Il continua avec quelque chose d'égaré dans la voix, une lueur de folie dans le regard :

— Ainsi, voilà où je suis tombé... renégat, maudit, traître, espion, à la solde de l'ennemi, et rien n'a pu me retenir, ni la honte de la dégradation, ni l'ignominie du peloton d'exécution, ni le cri de ma conscience indignée.

Mais... de quelle boue suis-je donc pétri ?

Oh ! mon père, vous êtes bien vengé cette fois !

A bout de forces, le malheureux plongea son visage entre ses mains comme pour cacher sa honte qu'il y croyait écrite et se tut.

Savreux arpentait fiévreusement la chambre, en proie à une émotion violente, navré du spectacle de cet épouvantable désespoir qui torturait le malheureux égaré et le jetait pantelant, presque idiot, sur une chaise, terrassé par le remords comme par un mal foudroyant.

— Oh ! murmura-t-il, si tous ceux qui s'engagent dans la voie du crime pouvaient contempler une minute seulement ce malheureux, il y en aurait assez pour les maintenir toujours dans le chemin de l'honneur et du devoir.

Et s'approchant de son collègue, voulant mettre un terme aux effroyables tortures qu'il endurait...

(A suivre).

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 39

## HAINES MORTELLES

PAR

A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE

SUR LES COTES DE CHINE

VIII

Le lieutenant Chopard

Souvent nous nous mêlions à eux, cansant avec ceux qui venaient de l'intérieur des terres, les interrogeant sur la marche et les mouvements des bandes de pillards ennemis.

Quel fatal instinct le guida, alors, vers moi ? Peut-être votre nom qui revenait dans les conversations que nous avions ntre officiers, peut-être les paroles de haine que je fis entendre à votre adresse, certain soir qu'il était présent ?

Oui, ce doit être cela !

Pour mon malheur, je me suis arrêté à l'entendre. — Oh ! avec quel art infernal il attisa le feu de mon ressentiment, avec quel art il soula la fureur et la rage dans mon âme déjà trop préparée, hélas ! pour cette culture malsaine, quand il eut sondé d'un œil sûr la plaie cruelle dont souffrait mon orgueil.

— Si j'étais à votre place, me disait-il d'un ton in-

différent, j'aurais bientôt fait de me débarrasser d'un homme qui me gênerait ; en temps de guerre rien de plus simple. Le propre des hommes forts, c'est de briser les obstacles qu'ils rencontrent sur leur route, ajoutait-il.

D'autres fois, il me répétait :

— Il ne m'est jamais arrivé qu'une fois en ma vie d'avoir à défendre mes intérêts contre un rival qui me barrait le chemin.

Je n'ai pas pu le tuer, il a refusé de se battre, mais je l'ai tué moralement, je lui ai brisé le cœur, j'ai sali son nom, je l'ai déshonoré, je l'ai poursuivi de ma haine jusqu'à ce qu'il me cédât la place, et si je le rencontrais encore aujourd'hui...

Souvent, il me disait aussi :

— Vous savez, si je puis vous être utile à quelque chose, disposez de moi, j'ai le coup d'œil infallible et le poignet solide.

Un soir, enfin, quand il me vit rongé de colère, enfiévré de haine, mis au point par ses insidieux conseils, il me proposa carrément, en paroles fleuveuses, de m'aider à me débarrasser de vous dans un guet-apens.

— Amenez-le moi à portée de la main, dit-il, je vous jure qu'il n'en reviendra pas, eût-il cinq cents hommes d'escorte !

Mon premier mouvement fut de l'empoigner, de le traîner dans nos cantonnements et de dénoncer l'odieux marché qu'il osait me proposer.

Mais hélas ! la malédiction de mon père me poursuivait toujours !

Mon orgueil révolté me fit repousser cette inspiration qui venait du ciel et prêter une oreille complaisante aux offres infâmes de mon tentateur.

Je lui appris la date de l'attaque que vous deviez diriger, et le marché fut conclu, l'infamie consommée, le lieutenant Chopard était devenu un traître !

Vous savez le reste puisque vous m'avez surpris.

Le malheureux eut un geste de lassitude profonde, il reprit sa pose accablée, fermant les yeux comme pour fuir une pensée obsédante.

— Mais l'insistance de cet homme, la haine qu'il semblait me vouer, interrogea Savreux, auraient-ils dû éveiller vos défiances ?

— Non, pas d'abord, répondit tristement Chopard : je croyais avoir affaire à un espion vulgaire qu'une basse cupidité poussait à se livrer à cet infâme métier et qui se servait de ma haine comme d'un moyen pour arriver à ses fins.

— Et maintenant ?

— Maintenant... Ah ! je vous en conjure, épargnez-moi.

— Que pensez-vous de l'espion chinois, insista Paul doucement ?

— Vous le voulez ?

— Oui.

— Eh bien ! cet homme vous connaît, ce n'est pas un chinois, il y a une haine mortelle entre vous.

Mais puisque vous l'avez entendu, puisque vous l'avez vu, pourquoi m'interroger ?

— Vous ne vous trompez pas, l'homme que j'ai entendu cette nuit s'entretenir avec vous dans la brousse, est Français, il se nomme Dubulle.

L'homme dont il vous a parlé, celui qu'il a insulté, trahi, déshonoré, c'est moi ! Vous avez été son instrument inconscient, il a alimenté sa haine de la vôtre.

Comment est-il ici ? Je l'ignore, mais patience.

croissant vers les villes et où l'avitissement des biens fonds provoque la désertion de l'agriculture, cette source capitale de richesses, tout allègement des charges rurales mérite d'être étudié avec sympathie.

Il y a plus : supprimer l'impôt foncier, n'est-ce pas accomplir une œuvre de justice ? Est-il équitable de taxer la terre pour elle-même, de frapper l'arpent de vigne, l'hectare de froment, qui sont en réalité l'outil, l'instrument de travail du paysan ? Que la récolte soit abondante ou que les intempéries stérilisent son effort, le laboureur doit acquitter sa cote : le percepteur est légalement inflexible. Ainsi la ruine se superpose à la misère, et le Trésor aggrave encore, par ses exigences, les maux apportés par les saisons contraires.

En dehors de sa mauvaise répartition qui, on le sait, défie tout bon sens, la contribution foncière sur la propriété non bâtie est donc un impôt d'une base défectueuse. L'examiner, c'est la condamner. Elle prétend frapper le revenu, mais comme elle n'en tient pas compte, et qu'elle s'appuie sur des évaluations toujours erronées, elle porte à faux. La meilleure, l'unique façon de l'amender serait la suppression complète.

En principe, nous sommes d'accord avec les signataires de l'amendement. Mais nous ne nous dissimulons ni les difficultés d'application, ni les obstacles budgétaires. Nous trouvons qu'on demande beaucoup à l'alcool et que le législateur est trop enclin à voir en lui une réserve inépuisable de ressources présentes et futures.

Il faudrait pourtant se rappeler que le produit de la surtaxe de consommation est déjà escompté pour boucler le remaniement de l'impôt des boissons. Si l'on entend sincèrement organiser cette réforme tant réclamée depuis vingt-cinq ans, et si justement inscrite au premier alinéa du programme démocratique, est-il sage de la priver de son seul élément de réussite ? On ne saurait, d'ailleurs, songer à réclamer à l'alcool la compensation de la suppression des droits sur les boissons hygiéniques d'abord, et ensuite celle de la suppression de la contribution foncière. Combien de députés voteraient le rehaussement de la taxe de 156 francs à 325 ou 350 ? Et ce chiffre serait nécessairement atteint.

Mais si un dégrèvement total de la terre n'est pas possible sur l'heure, si l'état de nos finances recommande la prudence, une détaxe partielle recueillerait certes tous les suffrages. Limitons le bénéfice de l'amendement Reinach aux petites cotes, aux paysans peu aisés, à l'exploitant direct, dont on s'accorde à louer la probité industrielle et qui constituent la réserve dévouée de la République, toutes les critiques tombent. Pour parer à cette diminution des recettes, peu sensible au reste, on s'adressera soit à l'alcool, qui serait légèrement surtaxé, soit à toute autre branche de l'impôt. On aurait introduit plus d'équité dans l'appareil fiscal, répondu à une attente légitime, témoigné un peu de sympathie à ces campagnes auxquelles on n'a encore prodigué que les promesses.

Ce serait là une réforme sans grande prétention, — mais qui aurait le mérite d'être claire et ne laisserait place à aucune ambiguïté. Le paysan se verrait dégrèvé sans avoir à craindre, d'autre part, une charge nouvelle. Il pourrait établir tout de suite son bilan, sans comptes prolongés ni incertitudes. Le remaniement des contributions directes n'effraierait personne, échapperait aux contestations, puisqu'on embrasserait d'un clin d'œil toutes les conséquences. Nous le jugeons préférable aux refontes d'ensemble, — que nous n'écartons certes point, — mais qui recèlent toujours en elles des répercussions inattendues.

Nous avons, dans le Lot, la chance de posséder un député, M. Rey, qui s'occupe avec énergie et compétence des intérêts agricoles de notre département. Nous sommes certains qu'il approuve les idées qui précèdent et qu'il les défendra vigoureusement à la Chambre.

## INFORMATIONS

### Les obsèques de M. Spuller

Les obsèques civiles de M. Eugène Spuller, sénateur de la Côte-d'Or, ont eu lieu mardi, à midi.

Dès onze heures, une foule énorme stationnait dans la rue Favart et sur le boulevard Montmartre.

L'entrée de la maison mortuaire avait été transformée en chapelle ardente, le cercueil entouré d'innombrables cierges, est recouvert d'un drapeau tricolore, sur lequel ont été placées les insignes de sénateur.

Les honneurs étaient rendus par un bataillon du 74<sup>e</sup> de ligne, sous les ordres du colonel avec musique et drapeau.

Les couronnes sont fort nombreuses.

Le deuil était conduit par M. Auguste Spuller, trésorier-payeur général, frère du défunt ; Delpuch, sous-secrétaire d'Etat ; Dufrot, directeur du service pénitentiaire, et Spuller, lieutenant de chasseurs, ses neveux.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Hanotaux, Magnin, Poincaré, Waldeck-Rousseau, Ranc, général Darras, ami d'enfance de M. Spuller ; Raimbaud Pierron, ancien président du comité républicain du troisième arrondissement ; F. Dreyfus, président de l'Association républicaine et Hébrard, directeur du Temps.

A midi, le cortège se met en marche et se dirige vers le Père-Lachaise, par les boulevards Montmartre, Poissonnière et Saint-Martin, la place de la République et l'avenue de la République.

Une foule nombreuse se pressait sur tout le parcours.

Plusieurs discours ont été prononcés par MM. Hanotaux, ministre des affaires étrangères au nom du gouvernement ; Raimbaud, au nom de l'instruction publique ; MM. Poincaré, au nom de la Chambre des députés ; Magnin, pour le Sénat et le département de la Côte-d'Or, Waldeck-Rousseau, pour l'association des gambettistes, Ranc, pour les amis de Gambetta et de Spuller, Ferdinand Dreyfus, pour l'Association nationale républicaine, Biblement pour les républicains du troisième arrondissement, et Claretie au nom de la Presse.

A trois heures, la funèbre cérémonie était terminée.

### Le Gaspillage aux Colonies

M. d'Estournelles, député de la Sarthe, a adressé au président de la commission du budget la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« J'ai constaté avec une grande satisfaction que les critiques que j'ai formulées le 18 juin dernier, en révélant les gaspillages et les dilapidations qui ruinaient certaines de nos colonies et qui imposaient de si lourdes charges à la métropole, n'ont pas été perdues, et, puisque la commission du budget est entrée dans une voie qui nous permet d'espérer la fin de ces abus, je crois devoir spécialement attirer votre attention et celle de la commission sur les scandales qui se sont passés au Sénégal et dont j'ai fait mention expressément.

« Là les dilapidations ont pris un tel caractère de gravité et même de cynisme que je voudrais voir le gouvernement mis en demeure de rechercher et d'établir après enquête, si mes critiques sont ou ne sont pas justifiées. »

### Le Rappel du Général Dodds

M. Gerville-Réache, député, vient d'adresser la lettre suivante au ministère de la marine :

« Je viens d'apprendre par le *Journal officiel*, que, par décision présidentielle du 22 juillet, le général Dodds est rappelé et remplacé au commandement en chef des troupes de l'Indo-Chine.

« Il y a trois mois à peine que le général a quitté la France et un mois et demi qu'il a pris possession de son commandement. Rien ne faisait donc pressentir la mesure qui vient d'être prise. Comme une semblable décision ne peut s'expliquer sans motif grave, je viens vous prier, ne pouvant en l'absence de la Chambre vous poser la question à la tribune, de vouloir bien me faire connaître la cause du rappel du général commandant en chef de l'Indo-Chine.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération.

» GERVILLE-RÉACHE. »

Un rédacteur de la *Patrie* a interviewé M. Gerville-Réache au sujet de l'intention qu'il a manifestée de questionner le gouvernement sur le rappel du général Dodds :

« J'estime, dit-il, que c'est une injure grave faite à un brave et glorieux serviteur que ce rappel non motivé. Il n'est que général de brigade, dira-t-on, et il faut un divisionnaire.

« On le savait bien en le nommant. Le général Bichot, son remplaçant aujourd'hui, était bien disponible et de plus divisionnaire. Pourquoi, en outre, s'il faut un divisionnaire, n'aurait-

on pas promu le général Dodds au grade de général de division ? Il l'a mérité cent fois.

« C'est peut-être, va-t-on dire, par suite du manque d'entente entre le général Doods et M. Rousseau, notre résident général. Dans ce cas, possible après tout, c'est le ministre des colonies qui eût fait les démarches et eût demandé le rappel. Enfin j'attends avec impatience ce que va me répondre l'amiral Besnard, car je vous l'avoue, cette question nous tient à cœur. »

### Un scandale à l'école polytechnique

On s'apercevait, depuis plusieurs mois, que des vols étaient commis à l'Ecole polytechnique. Des appareils photographiques, des montres appartenant aux élèves, diverses sommes d'argent, disparaurent.

Une surveillance fut établie et l'on surprit, un jour de sortie, un élève emportant une valise. Mis dans l'obligation d'en montrer le contenu, cet élève s'en défendit énergiquement ; néanmoins il dut se soumettre.

La valise fut ouverte et l'on y trouva douze couverts en argent, portant la marque de l'école polytechnique, le tout enveloppé dans un pantalon de cheval dérobé à un élève.

La preuve était faite. Dès lors la justice dut suivre son cours.

C'est un élève de deuxième année ; il devait donc entrer au mois d'octobre à l'Ecole d'application de Fontainebleau.

### Scandale démenti

Le bureau du conseil municipal de Paris s'est occupé des bruits répandus par un journal, au sujet de la situation financière de la ville, bruits d'après lesquels soixante-douze millions auraient été dilapidés et il a communiqué, hier soir, aux journaux, une note déclarant que cette situation est très claire, citant des chiffres à l'appui de cette affirmation, et concluant que loin d'être en déficit, la ville possède une encaisse disponible de quarante-huit millions.

### Arrestation de deux français à Metz

Deux français qui prenaient des vues de Metz ont été arrêtés ; mais l'arrestation n'a point été maintenue, étant donné le peu d'importance des vues photographiées. Ils ont été expulsés et conduits jusqu'à la frontière.

### L'assiette au beurre

Le conseil municipal de Limoges a voté des indemnités municipales pour chacun de ses membres. Ces indemnités sont ainsi fixées : le maire, 4,000 fr. ; les adjoints, 1,800 fr. et les conseillers, 600 fr.

### Le maire de Lille suspendu

Une dépêche de Lille annonce officiellement la suspension de M. Delory, maire de Lille. Le calme est rétabli dans la ville.

### Les lauréats du concours général

Mardi après-midi, a eu lieu à la Sorbonne, sous la présidence de M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, l'ouverture des boîtes pour la proclamation des lauréats du concours général.

En mathématiques spéciales, il n'est attribué, cette année, ni prix d'honneur, ni premier prix. Le second prix est remporté par le collège Chaplat.

En philosophie, le lauréat du prix d'honneur est l'élève François, du collège Stanislas.

En rhétorique, le prix d'honneur est remporté par l'élève Chauvet, du lycée Condorcet.

Ajoutons que le fils de M. Raimbaud, ministre de l'instruction publique, qui est élève au lycée Henri IV, obtient un 2<sup>e</sup> prix de philosophie et un 3<sup>e</sup> accessit d'histoire.

M. Henry Gréard, petit-fils du vice-recteur, qui est élève de rhétorique à Henri IV, remporte cinq premiers prix.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Nos compatriotes

Notre éminent compatriote, M. Gustavo Larroumet, membre de l'Institut, vient d'être choisi par M. le ministre de l'instruction publique, pour présider la distribution des prix du lycée Charlemagne à Paris.

### Conseils municipaux

La troisième session ordinaire des Conseils municipaux du département du Lot, dite session d'août, se tiendra cette année du 2 au 16 août prochain. Elle sera close le dernier jour, 16 août.

### Cours d'adultes et conférences populaires

Pour compléter la liste des instituteurs qui ont obtenu des récompenses pour le zèle avec lequel ils ont donné l'enseignement aux adultes, nous devons ajouter que M. Vidal, instituteur à

Lherm, et M. Fric, directeur de l'école publique de Cajarc, ont été nommés officiers d'Académie.

### Don aux Ecoles

M. Combes, chevalier du Mérite agricole, viticulteur à Vire (Lot), a fait hommage aux bibliothèques scolaires du département du Lot de son excellent ouvrage : *Expériences pratiques sur les vignes américaines*.

### Distribution des prix au Collège de Jeunes Filles de Cahors

Hier matin a eu lieu, sous la présidence de M. Delpont, Conseiller général, la distribution des prix au Collège de jeunes filles de notre ville.

M. Delpont a prononcé un excellent discours, sur le rôle de la femme dans la société moderne.

### LISTE DES ÉLÈVES LE PLUS SOUVENT NOMMÉS

Cinquième année. — Mlles Freyssenge, Amélie ; Jammes, Amélie ; Vidal, Gabrielle ; Delo, Marguerite et Derruppé, Fanny.

Quatrième année. — Mlles Caminade, Delphine ; Rouges, Berthe et Muxart, Marie.

Troisième année. — Mlles Paumès, Marguerite ; Muret, Marguerite et Nates, Paule.

Deuxième année. — Mlles Louimet, Antoinette ; Guillien, Desneiges et Laborie, Louise.

Première année. — Mlles Chardin, Lucie ; Herbert, Marguerite et Lafage, Henriette.

Première classe primaire. — 1<sup>re</sup> Division : Mlles Labedan, Madeleine ; Lacoste Henriette et Bris, Maria. — 2<sup>e</sup> division : Mlles Blanchard, Clémentine ; Delbosq, Marie-Thérèse et Lascourge, Thérèse.

Deuxième classe primaire. — 1<sup>re</sup> division : Mlles Bergon, Paule ; Imbert, Marguerite et Laval, Marguerite. — 2<sup>e</sup> division : Mlles Cazabonne, Jeanne et Lafage, Lucie.

Classe enfantine. — 1<sup>re</sup> division : Mlles Blanchard, Jeanne ; Clary, Yvonne et Périé, Marcelle. — 2<sup>e</sup> division : Mlles Mazières, Marguerite, Izenic, Jeanne ; Fournier, Elisabeth et Loison, Jeanne. — 3<sup>e</sup> division : Mlles Arnaud, Eugénie et Nayrac, Jeanne.

### Les grandes manœuvres

Le programme des grandes manœuvres auxquelles participeront les 12<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> corps d'armée vient d'être arrêté par l'état-major général et approuvé par le ministre de la guerre.

Le point de concentration des troupes sera Magnac-sur-Touvre, à 6 kilomètres d'Angoulême.

Les opérations commenceront le 9 septembre ; les services administratifs et médicaux devront être constitués dès le 7 septembre.

La revue finale sera passée par le président de la République le 17 septembre, sur un plateau dominant la Charente entre Champmillon, St-Simeux et Vibrac.

M. Félix Faure se rendra sur le terrain des manœuvres par la route nationale de Jarnac si, comme il l'a fait connaître, il maintient son quartier général à Angoulême.

### Officiers de réserve et de territoriale

L'Etat n'a pas adopté de mesures sérieuses pour arrêter et retenir les officiers de réserve et de l'armée territoriale. Les obligations qu'on leur impose vont croissant, et on ne leur garantit pas l'application équitable de la loi du 11 août 1890, sur les décorations. Aussi les démissions sont-elles offertes en assez grand nombre, dès l'expiration de la durée ordinaire du service militaire.

Beaucoup d'officiers de réserve et de l'armée territoriale croient que l'administration de la guerre pourrait au moins leur offrir, comme compensation, la faculté permanente du voyage à quart de place.

Suivant la progression constatée à tous les abaissements de tarifs, l'attrait du déplacement à bas prix inciterait les officiers de réserve à faire des voyages de plus en plus fréquents. En maintes circonstances, la famille suivrait le mari en voyage, ce qui ferait bien vite compensation pour les compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

La question est à étudier. Elle intéresse 60,000 officiers de réserve et de l'armée territoriale, pour lesquels il faut se décider à faire quelque chose, si l'on veut les conserver au moment où ils ont acquis la pratique et l'expérience du métier militaire.

### Les prévoyants de l'Avenir

#### Société civile de Retraites

Le président de la 405<sup>e</sup> section (Cahors), a l'honneur de rappeler que les adhésions et les versements sont reçus, à la Mairie, le premier dimanche de chaque mois, de 10 heures à midi.

Chaque sociétaire doit être muni de son livret individuel.

PARAZINES,  
Président de la 405<sup>e</sup> section des  
Prévoyants de l'Avenir.

**Prévoyants français**

Le président de la 48<sup>e</sup> section rappelle aux sociétaires que le versement des cotisations aura lieu dimanche prochain, 2 août, de 10 heures à midi, dans une des salles de l'hôtel de ville.

**Société agricole et Industrielle**

Les membres de la Société agricole et industrielle du Lot sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu lundi prochain, 3 août, à 3 heures du soir, dans le lieu ordinaire des séances, au Conservatoire, rue du Lycée.

Ordre du jour : 1<sup>o</sup> Lecture du procès-verbal ; 2<sup>o</sup> Correspondance ; 3<sup>o</sup> Concours de vignobles ; 4<sup>o</sup> Concours d'animaux reproducteurs et d'instruments agricoles à Gourdon.

**Championnat du Lot pour l'année 1896 (100 kilomètres)**

Le Vélo-Sport Cadurcien fera courir le dimanche 6 septembre prochain, le Championnat du Lot pour 1896 (100 kilomètres) sur la route de Cahors à Cajarc, aller et retour.

Le départ aura lieu à cinq heures du matin. Les récompenses suivantes seront attribuées à ce championnat :

- 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et le titre de champion du Lot.
- 2<sup>e</sup> Prix, médaille d'argent.
- 3<sup>e</sup> Prix, médaille de bronze.

En outre, un diplôme sera délivré à tous les coureurs ayant couvert les 100 kilomètres en moins de six heures.

N. B. — Les cyclistes qui désireraient concourir pour le diplôme de l'Union vélocipédique de France, pourront prendre part à cette course, dont les contrôles seront organisés par M. Blanchard, chef consul de l'Union vélocipédique de France.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Jacques Valette, secrétaire de la Société.

**Avenir Cadurcien**

MM. les membres Patrons et dames Patronesses désirant assister aux Fêtes qui auront lieu à Agen le 9 août prochain, à l'occasion du grand concours musical, auquel l'Avenir cadurcien prendra part, sont priés d'en informer M. Rivière, directeur de l'Avenir Cadurcien, avant le 5 août, dernier délai.

**Fête de la rue Rousseau**

La jeunesse du quartier des Badernes se propose de célébrer, dimanche prochain, la fête dite de la rue Rousseau, avec un éclat inaccoutumé.

**Chemin de fer d'Orléans**

Le service d'été qui a été mis en vigueur sur le réseau de la Compagnie d'Orléans, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, comporte les améliorations suivantes :

**1<sup>o</sup> LIGNE DE TOULOUSE**

Le train express de nuit qui part de Paris à 7 h. 50 soir, comprend des voitures de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour les grandes distances.

Le train express de toutes classes de Paris à Toulouse, qui partait de Paris à 10 h. du matin part à 10 h. 35. Il arrive à Cahors à 8 h. 39 soir et à Toulouse à 10 h. 39. La durée du trajet de Paris à Cahors est ainsi réduite de 40 minutes.

Un nouveau train rapide de nuit correspondant à Limoges avec le train express en direction de Toulouse part de Paris à 9 h. 5 du soir pour arriver à Cahors à 7 h. matin, à Montauban à 8 h. et à Toulouse à 8 h. 50, la durée du trajet de Paris à Cahors est ainsi réduite de 1 h. 21.

**2<sup>o</sup> LIGNE DE BRIVE PARIS**

Le train express de nuit de toutes classes qui partait de Toulouse à 7 h. 5 soir en part à 8 h. et à Cahors à 9 h. 57. Il correspond à Limoges avec un nouveau train express, de toutes classes à marche rapide qui arrive à Paris à 8 h. 40 matin. La durée du trajet de Cahors à Paris est ainsi réduite de 3 h.

La station de La Chapelle-de-Mareuil située entre les stations de La Mothe-Fénelon et de Cazoulès est ouverte au service des voyageurs et de la grande vitesse et desservie par 3 trains dans chaque sens.

**3<sup>o</sup> LIGNE DE LIBOS**

Le train qui partait de Libos à 3 h. 30 soir en part à 3 h. 1 continue à correspondre à cette gare avec les trains venant de Périgueux et d'Agen et arrive à Cahors à 4 h. 39 soir avant le départ du train express se dirigeant sur Brive.

**Assises**

A la prochaine session des assises qui s'ouvriront le lundi 3 août, seront appelées les quatre affaires suivantes :

Lundi et mardi 3 et 4 août. — Affaire Antoine Andrieu, dit Auguste, maçon, 31 ans, et Louise Rescoussié, dite Marie, femme dudit Andrieu, 26 ans, ménagère, tous deux domiciliés à Causade, arrondissement de Montauban : vol qualifié, faux et usage de faux en écriture privée.

Défenseur : M<sup>e</sup> Munin-Bourdin ; ministère public : M. Barathon du Mouceau, procureur de la République.

Mercredi 5 août. — Affaire Henri Arnaud, 27 ans, représentant de commerce, célibataire, demeurant à Cahors : Incendie volontaire, et coups et blessures à ses ascendants.

Défenseur : M<sup>e</sup> Munin-Bourdin ; ministère public : M. Barathon du Mouceau, procureur de la République.

Jeudi 6 août. — Affaire Jean-Charles Fayt, 26 ans, cultivateur, célibataire, demeurant à Sonac : Vol qualifié.

Défenseur : M<sup>e</sup> Bécays ; ministère public : M. Dufrière, substitut de M. le procureur de la République.

Vendredi 7 août. — Affaire Jean Vignalats, 50 ans, hongreur, demeurant à Crégols : Meurtre.

Défenseur : M<sup>e</sup> Munin-Bourdin ; ministère public : M. Dufrière, substitut de M. le procureur de la République.

**A propos des soldats disparus**

L'ancien disciplinaire Duval, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne, qui avait déserté en compagnie de Castaing, dont les effets avaient été retrouvés sur les bords de la rivière, a été arrêté hier par la gendarmerie de Montpezat, à Lamadeleine.

Cet homme a été reconduit à Cahors. Quant à Castaing, vêtu de vêtements civils, qui a pu échapper plus facilement aux recherches, il a sans doute gagné la frontière espagnole.

**Vol**

La police a mis en état d'arrestation pour vol d'une somme de 10 fr., les jeunes Jean Denestève, âgé de 17 ans, demeurant impasse Thémis, et Firmin Lescale, âgé de 17 ans, demeurant rue Saint-Laurent.

Ce vol a été commis mardi dernier au préjudice de Baptiste Séminadisse, demeurant rue de Via, 1, à Cahors.

**Escompte et Recouvrements**

M. Gabriel BRUEL, de Cajarc, vient de fonder à Cahors, une maison d'Escompte et Recouvrements, 3, rue du Lycée.

Les bureaux de M. BRUEL seront ouverts aux commerçants et industriels à partir du 1<sup>er</sup> août prochain.

**Luzech**

Dimanche, 2 août, à 8 heures du soir aura lieu, sous la présidence de M. Caviolle-du-Moulin, juge de paix, un grand concert organisé par la société musicale les Enfants de Luzech, avec le gracieux concours d'un groupe d'amateurs de la ville de Cahors.

**Figeac**

Dans la journée de vendredi 24 juillet, un individu encore inconnu, s'introduisit dans la maison de M. Jean Combenègre, propriétaire à Labastide-Basse, commune de Montredon. Après s'être bien assuré qu'il était seul, il fouilla tous les meubles, enfonça la porte d'une armoire et s'empara d'une somme de 50 à 60 fr. et de divers autres objets qui étaient enfermés dans un tiroir. Ce n'est qu'hier matin que Combenègre s'aperçut qu'il avait été dévalisé, et immédiatement il s'empressa d'aller porter plainte à la gendarmerie.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 30 Juillet et 2 Août

- |                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| Tonnerre de Brest, P. R.    | L. Karren.  |
| Le Duc d'Orlonne, ouverture | Auber.      |
| Mireille, fantaisie         | Gounod.     |
| Sur la Plage, valse         | Walteufeld. |
| Miss Hélyett, fantaisie     | Audran.     |
| Coucou et Cricri, polka     | Herzog.     |

De 8 h. à 9 h. 1/2

**FAITS DIVERS**

**Longueville gracié**

Paris, 29 juillet.

Par décret du 28 juillet, le Président de la République a commué la peine de mort, prononcée par la Cour d'assises de la Haute-Garonne, par celle de travaux forcés à perpétuité.

Longueville a été transféré à Toulouse pour entendre, demain, la lecture des lettres de grâce.

**Une commune où l'on ne meurt plus**

Vous qui voulez ne pas mourir, allez vivre à Villeneuve-les-Corbières (Aude). Dans cette commune qui compte plus de 400 habitants, les portes du cimetière ne se sont pas ouvertes depuis le 17 février 1895, c'est-à-dire depuis près de dix-huit mois. Le fait est assez rare pour mériter d'être signalé.

**Brûlées vives**

Mercredi soir, un grand malheur a péniblement impressionné la population de la Livinière (Hérault).

Une troupe d'acrobates donnait des représentations en plein air sur la place de la Mairie. Un groupe d'enfants était assis sur les banes. On ne sait comment un des luminaires au pétrole tomba au milieu d'eux. Les nommés Joséphine Azéma, âgée de 8 ans ; Apollonie Albert, âgée de 11 ans, et le petit Carayol furent inondés par le liquide enflammé.

Grâce au sang-froid de M. Bertrand, instituteur qui, dépouillant rapidement sa redingote, la jeta sur le petit Carayol, le roula sur le sol, étouffant ainsi les flammes, cet enfant n'a pas eu de mal.

Malheureusement, il n'en a pas été de même des deux pauvres petites ; malgré les secours prodigués à la petite Joséphine par le cantonnier Baquière, qui a été gravement brûlé aux mains, et par le garde Oustry, brûlé au bras, la pauvre enfant, dont les vêtements, serrés par une ceinture, n'ont pu être enlevés assez vite, a succombé dans la nuit après d'atroces souffrances.

M. Rivals, forgeron, a vainement essayé de sauver la petite Apollonie. L'état de cette enfant est désespéré.

Rivals a reçu de sérieuses brûlures. Ce triste événement, qui met deux familles au désespoir, émeut vivement les habitants de la commune.

**GOUTEZ**

AU BOUILLON (GENRE DUVAL)

Fait à la Boucherie Arnaudet

3, rue de la Préfecture

**VITICULTURE**

**Le Black-rot dans le Lot-et-Garonne**

Nérac, 28 juillet.

Le black-rot, qui paraissait être arrêté, vient de faire, depuis quelques jours de terribles ravages dans le département et dans l'Armagnac.

Toutes les vignes, qui partout présentaient le plus bel aspect, sont contaminées. Les nouvelles qui nous parviennent de tous côtés sont navrantes. A Sos, St-Pé-St-Simon, Ste-Maure-par-le-Bosc, Castelnaud, Condom, Lavardac, etc., les deux tiers de la récolte sont perdus.

L'invasion est générale et les moyens les plus énergiques sont impuissants pour arrêter la marche du terrible fléau, ruine de notre région. Les viticulteurs sont dans la consternation.

**Conseil aux viticulteurs**

La grêle fait souvent de grands dégâts. Que faire à une vigne ravagée ? C'est ce que demandent de toutes parts les cultivateurs désespérés.

Cela dépend de l'intensité des dégâts. Il serait bon, comme première mesure, de couper les branches cassées sur les gros bois qui doivent servir de charpente l'an prochain.

Mais comme le plus grand danger pour la vigne grêlée est l'envahissement des maladies cryptogamiques, il est aussi très important, une fois le cep un peu refait, d'installer un mélange de chaux vive et de soufre.

La chaux cauterisera la plaie et l'empêchera de devenir un réceptacle de cryptogamie.

Le soufre donnera de l'activité à la végétation. Si une partie notable de la récolte survit, il y aura lieu d'user des poudres cupriques, et dès que les jeunes feuilles auront un peu repoussé, il faudra les saupoudrer de bouillie ou de verdet.

Il est nécessaire également d'aérer le sol en le labourant.

L'application de ces remèdes sauvera quelque chose et assurera l'avenir du vignoble ravagé par la grêle.

**Bibliographie**

**LE MONDE ILLUSTRÉ**

13, QUAI VOLTAIRE, — PARIS

Sommaire du numéro du 25 juillet 1896

**TEXTE**

Courrier de Paris, par Pierre Véron ; Nos gravures ; De Marseille à Madagascar, par H. Mager ; les salons de 1896, par Olivier Merson ; la semaine scientifique, par Servet de Bonnières ; les Concours des Palais pour l'Exposition ; Faites vos maies, par Guy Tomel ; Courrier de France, par Daniel Massé ; autour de la vélocipédie ; Bibliographie ; Échecs, par S. Rosenthal ; Récréation de famille, par Layaud ; Rébus ; Madame Carignan, par Maurice Lefèvre.

**GRAVURES**

Paris : Les obsèques du Marquis de Morès ; le commandant Lothaire ; de Marseille à Madagas-

car ; Edmond de Goncourt ; La Maison Champrosay ; La Semaine scientifique ; Beaux-Arts : Un mauvais quart d'heure ; L'Archiduchesse Marie Dorothée ; Les Concours de Palais pour l'Exposition ; Faites vos maies ; Échecs — Récréations de la famille ; Rébus ; Madame Carignan, par M. Parys.

Un Numéro 50 centimes

Abonnements pour Paris et les départements :

Un an, 24 fr. Six mois, 13 fr. Trois mois, 7 fr.

En vente à la librairie Girma — Cahors.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>ie</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de croquet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

**Bourse de Paris**

Cours du 30 Juillet 1896

**RENTES**

3 0/0.....	compt. ex-c.	106 60
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 30
4 1/2 0/0.....	compt.	105 80

**A LA BOULE D'OR**



FABRICATION ET RÉPARATION  
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux  
LUNETTERIE & OPTIQUE  
ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine  
Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

**LA VUE POUR TOUS**

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

**H. FABRE**

10, Rue de la Mairie, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

**M. AUDOUARD**

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, Hôtel de l'Europe, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deça.

2<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites

stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres. Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste. \*

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1<sup>er</sup> Juillet 1896)

De Paris à Toulouse

	17		5		21 (1)		35		1125-1131	
	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS
	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
PARIS.....	départ.	3 <sup>h</sup> 10s.	10 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> .	7 <sup>h</sup> 50s.	11 15s.	—	—	—	—	—
BRIVE.....	arrivée.	6 40	6 34 <sup>m</sup>	5 11 <sup>m</sup> .	1 10.	7 <sup>h</sup> 6 soir	—	—	—	—
	départ.	6 50	7 1 <sup>m</sup>	5 23 <sup>m</sup>	1 47.	7 43	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	arrivée.	7 27	—	—	2 7	8 3	—	—	—	—
	départ.	7 47	7 37	5 59	2 12	8 18	—	—	—	—
SOULLAC.....	arrivée.	7 54	7 38	6 »	2 19	8 25	—	—	—	—
	départ.	8 1	—	—	2 21	8 26	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	arrivée.	8 2	—	—	2 36	8 41	—	—	—	—
	départ.	8 17	—	—	2 46	8 51	—	—	—	—
Lamothe-Fénélon.....	arrivée.	8 27	—	—	3 »	9 5	—	—	—	—
	départ.	8 40	8 3	6 24	3 10	9 15	—	—	—	—
Nozac.....	arrivée.	8 50	—	—	3 22	9 27	—	—	—	—
	départ.	9 2	—	—	3 32	9 38	—	—	—	—
GOURDON.....	arrivée.	9 13	—	—	3 44	9 49	—	—	—	—
	départ.	9 24	—	—	3 53	9 58	—	—	—	—
Saint-Clair.....	arrivée.	9 33	—	—	4 3	10 8 soir	—	—	—	—
Dégagnac.....	arrivée.	9 43	8 39	7 »	4 14	7 25 <sup>m</sup>	—	—	—	—
	départ.	Exp. 9 59	8 45	7 10	4 25	7 37 <sup>m</sup>	—	—	—	—
CAHORS.....	arrivée.	10 9	—	—	4 40	8 3	—	—	—	—
	départ.	10 23	—	—	4 48	8 3	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	arrivée.	10 30	—	—	5 23	8 40	—	—	—	—
	départ.	11 3	9 23	7 47	6 3	9 22	—	—	—	—
Cieurac.....	arrivée.	11 37	9 47	8 10	6 20	—	—	—	—	—
	départ.	11 h. 52 midi 2	10 »	8 18	6 30	—	—	—	—	—
Labenque.....	arrivée.	11 h. 52 midi 2	10 »	8 18	7 43 <sup>m</sup>	—	—	—	—	—
	départ.	11 h. 52 midi 2	10 »	8 18	—	—	—	—	—	—
Caussade.....	arrivée.	11 h. 52 midi 2	10 »	8 18	—	—	—	—	—	—
	départ.	11 h. 52 midi 2	10 »	8 18	—	—	—	—	—	—
CAHORS.....	arrivée.	11 h. 52 midi 2	10 »	8 18	—	—	—	—	—	—
	départ.	11 h. 52 midi 2	10 »	8 18	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE.....	arrivée.	11 h. 52 midi 2	10 »	8 18	—	—	—	—	—	—

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50, prend des voyageurs de 2<sup>e</sup> cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3<sup>e</sup> cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà. Outre le train 21, il part de PARIS, un RAPIDE à 9 h. 5 du soir qui correspond, à LIMOGES, avec le train 21.

De Toulouse à Paris

	16		1140-1128		26		1126		1136		40	
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS						
	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
TOULOUSE.....	départ.	2 <sup>h</sup> 43 <sup>m</sup>	3 15 <sup>m</sup>	3 <sup>h</sup> »	—	9 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> mat	—	—	—	—	—
	arrivée.	3 30	4 24	8 48	—	10 47	7 7	—	—	—	—	—
MONTAUBAN.....	départ.	3 37	4 33	8 54	—	10 52	7 30	—	—	—	—	—
	arrivée.	4 3	5 14	9 16	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
Caussade.....	arrivée.	—	5 53	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
	départ.	—	6 2	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
Labenque.....	arrivée.	—	6 14	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
	départ.	—	6 22	9 51	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	arrivée.	4 38	6 22	9 51	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
	départ.	4 48	6 38	9 57	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
CAHORS.....	arrivée.	—	6 52	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
	départ.	—	7 6	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
Espère.....	arrivée.	—	7 6	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
	départ.	—	7 19	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus.....	arrivée.	—	7 19	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
	départ.	—	7 28	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
Dégagnac.....	arrivée.	—	7 38	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
	départ.	—	7 38	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
Saint-Clair.....	arrivée.	—	7 38	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
	départ.	—	7 38	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
GOURDON.....	arrivée.	5 30	7 53	10 37	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
	départ.	—	8 2	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
Nozac.....	arrivée.	—	8 11	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
	départ.	—	8 23	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénélon.....	arrivée.	—	8 24	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
	départ.	—	8 24	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	arrivée.	—	8 24	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
	départ.	—	8 24	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
SOULLAC.....	arrivée.	5 51	8 31	10 58	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
	départ.	5 55	8 36	10 59	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	arrivée.	—	9 6	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
	départ.	—	9 6	—	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
BRIVE.....	arrivée.	6 31	9 40s.	11 35	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
	départ.	7 »	—	11 44	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—
PARIS.....	arrivée.	4 37 <sup>m</sup>	—	8 40 <sup>m</sup>	—	11 33	8 11	—	—	—	—	—

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus.
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 29 <sup>m</sup>	12 <sup>h</sup> 50 <sup>m</sup>	6 <sup>h</sup> 30 <sup>m</sup>
Mercuès.....	6 43	1 4	6 44
Arrêt Douille	6 47	»	6 48
Parnac.....	6 54	1 15	6 56
Luzoch.....	7 »	1 22	7 »
Castelfranc.....	7 13	1 35	7 15
Arr. Prayzac	7 16	»	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 28
Duravel.....	7 32	1 54	7 35
Soturac-Touzac	7 40	2 3	7 43
Fumel.....	7 49	2 13	7 54
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 »
BORDEAUX. — D.	3 51 <sup>m</sup>	8 11 <sup>m</sup>	4 34 <sup>m</sup>
PARIS. — Ar.	11 36 <sup>m</sup>	4 37	10 51 <sup>m</sup>

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS. — D.	7 <sup>h</sup> 50s.	11 <sup>h</sup> »	7 <sup>h</sup> 38 <sup>m</sup>
BORDEAUX. — D.	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 1	9 10
Fumel.....	8 35	3 7	9 16
Soturac-Touzac	8 45	3 19	9 26
Duravel.....	8 52	3 28	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	3 37	9 40
Arr. Prayzac	9 6	»	9 47
Castelfranc.....	9 12	3 51	9 53
Luzoch.....	9 22	4 4	10